



**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Saint-Étienne, le 20/11/2020

DES MESURES POUR RELANCER L'ÉCONOMIE DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Annoncé par le Premier ministre au mois de septembre, le plan « France relance » mobilise 100 milliards d'euros de financements et repose sur un équilibre entre trois grands volets, écologie (30mds€), compétitivité (34mds€) et cohésion (36mds€). Pour produire des effets rapidement, mais aussi dans l'objectif de transformer l'économie française à horizon 2030. Le Gouvernement souhaite que 30 % des financements puissent être engagés dès 2021.

Pour tous les acteurs dans les territoires, l'enjeu est d'identifier ou de faire émerger des projets dans les meilleurs délais. Dans ce contexte, le travail de mise en œuvre se traduit par la mobilisation de l'ensemble des services de l'État ainsi que des acteurs intéressés par les dispositifs du plan de relance, c'est-à-dire notamment les entreprises et les collectivités.

La méthode : informer sur les mesures du plan de relance, identifier et accompagner les projets.

Informer sur les mesures du plan de relance :

- *Des informations sur le site national :*

Le point d'entrée principal est le site national **planderelance.gouv.fr** qui fournit les informations d'actualité sur le lancement des dispositifs, recense les mesures du plan de relance avec les infos utiles (critères d'éligibilité, calendrier, contact...), met à disposition des outils pour s'orienter selon le profil du porteur de projet et la thématique.

- *Des informations au niveau départemental :*

L'information sur le lancement des dispositifs est régulièrement diffusée par la préfecture et ses partenaires aux collectivités et entreprises via les têtes de réseau (chambres consulaires, filières professionnelles, pôles de compétitivité, clubs d'entreprises,...).

Identifier et accompagner les projets :

Pour chacun de ces deux volets, la gouvernance repose sur :

- **un comité de pilotage stratégique**, présidé par la préfète, qui associe les élus (conseil régional, conseil départemental, présidents d'EPCI, président de l'association départementale des maires, maires des communes de plus de 10 000 habitants), les chambres consulaires et différents opérateurs. Cette instance se réunit tous les 3 mois et assure un suivi des différents dispositifs labellisé France relance et permettra d'échanger sur l'avancement des projets et les difficultés éventuelles de leur mise en œuvre.

- un comité technique en charge du suivi opérationnel, auquel sont également associés les services des collectivités.

Cette organisation permet de suivre l'ensemble des projets qui émergent dans la département de la Loire, y compris ceux qui relèvent d'autres niveaux de décision (national ou régional), de façon à pouvoir les suivre, accompagner les porteurs de projets qui en auraient besoin (pour la constitution d'un dossier, la consolidation d'une candidature), et ensuite faciliter la mise en œuvre et le déploiement de ces projets.

Des points d'entrées sont mis en place pour le département de la Loire pour pouvoir apporter un accompagnement aux projets qui en auraient besoin :

- **Pour les collectivités**, les sous-préfets d'arrondissements sont les interlocuteurs naturels et la porte d'entrée privilégiée pour le département. Une adresse mail est également à disposition : ddt-france-relance-collectivites@loire.gouv.fr

- **Pour les entreprises**, la Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Lyon Saint-Étienne Roanne a mis en place une plateforme internet www.solutions-care.fr et une adresse fonctionnelle francerelance42@solutions-care.fr pour orienter et accompagner les entreprises sur les différents dispositifs du plan de relance.

- **Pour le secteur agricole**, la Chambre d'agriculture se charge de centraliser les projets.

Point sur la mise en œuvre du plan « France relance » dans la Loire :

Pour ce qui concerne les collectivités, 42 projets communaux ou intercommunaux sont financés au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle 2020-2021 pour un montant de 3,1M€ et représentant près de 12M€ de travaux.

Pour ce qui concerne les entreprises, de nombreux projets portés par des entreprises sont d'ores et déjà suivis par les instances opérationnelles.

Près de 70 projets sont suivis par le comité technique, auxquels vont s'ajouter bientôt une soixantaine d'autres projets qui ont été recensés par la Chambre de commerce et d'industrie, qui est en train de conduire une première expertise.

Les 3/4 des projets sont portés par des PME.

La moitié des entreprises portant un projet sont dans l'arrondissement de Saint-Etienne, un quart pour celui de Roanne, un quart % dans celui de Montbrison.

Une moitié des projets sont portés par des entreprises du secteur de la mécanique, une douzaine dans l'industrie agroalimentaire. Des projets émergent aussi dans les secteurs du textile et des technologies et dispositifs médicaux.

Les projets de 3 entreprises ligériennes (Loire Étude, Tivoly et Saint-Etienne Automotive Components) ont été retenus par les instances nationales pour la modernisation et la diversification des filières automobile et aéronautique.

D'autres appels à projet France Relance sont également en cours :

Soutien à l'investissement dans des secteurs stratégiques pour la résilience de notre économie (Thématiques sectorielles : santé, agroalimentaire, électronique, secteurs fournissant des intrants essentiels à l'industrie) : <https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Appel-a-projets-Plan-de-relance-pour-l-industrie-Secteurs-strategiques-volet-national-50697>

Ouverture d'un guichet pour les investissements d'efficacité énergétique

<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/france-relance/guichet-de-subvention-pour-l-efficacite-energetique-des-entreprises>

Aides à l'investissement et au fonctionnement pour soutenir la décarbonation de l'industrie - Biomasse Chaleur Industrie Agriculture Tertiaire (BCIAT) 2020 :

<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/aap/industrie/politique-industrielle/AAP-BCIAT-biomasse-chaleur-industrie-agriculture-tertiaire>

Évolution des procédés au service de la décarbonation dans l'industrie :

<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/aap/industrie/politique-industrielle/ami-procedes-de-decarbonation-de-l-industrie>

Le calendrier des différents appels à projets a été publié le 20 novembre 2020 sur

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/plan-de-relance/calendrier-appels-projets.pdf